



VOILE QUÉBEC

La formation d'animateur de voile dériveur



Vous trouverez dans ce document toutes les informations relatives à la formation d'animateur de voile. Pour toute question, ou pour envoyer vos documents, n'hésitez pas à écrire à deriveur@voile.qc.ca ou à nous appeler au 514 252-3097 poste 3831.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
RÉUNIR SES PRÉALABLES	2
LES PREMIERS SOINS	2
LE NIVEAU VOILECAN	2
L'ATTESTATION D'EXPÉRIENCE DE CONDUITE DE L'EMBARCATION DE L'INSTRUCTEUR DE VOILE .	2
LA SÉCURITÉ NAUTIQUE	3
LE RAPPORT DE POLICE (EPIC).....	3
FORMATION EN SPORT SÉCURITAIRE	3
LA FORMATION	4
LE STAGE PRATIQUE.....	4
COMPLÉTER SA FORMATION	5
LE STAGE FONDAMENTAL.....	5
CALENDRIER ET TARIFS DES FORMATIONS	6
PARÉ À VOUS INSCRIRE ?	7



Fédération de voile du Québec
7665 boulevard Lacordaire
Montréal, QC H1S 2A7
514-252-3097 - deriveur@voile.qc.ca

Introduction

La formation d'**animateur de voile** a été conçue pour permettre aux moniteurs de camps multi-sports et aux animateurs de plus petites communautés d'initier des débutants à la voile. Cette formation permet aussi aux candidats animateurs de développer leurs compétences en enseignement de la voile dès l'âge de 15 ans et en n'ayant obtenu qu'un niveau minimum VoileCAN 2.

La formation d'animateur de voile est reconnue par Voile Canada. Donc, une fois la formation réussie, et dès l'âge de 16 ans, les animateurs de voile peuvent accompagner des débutants dans la découverte de la voile et délivrer des certifications ICANSail.

Une fois formés, les animateurs jouent un rôle central au sein des camps ou des organisations où la voile est pratiquée en initiation. Les animateurs de voile y sont alors de véritables ambassadeurs de notre sport !

Bien que la formation d'animateur de voile N'EST PAS un prérequis pour la formation d'instructeur de voile, elle constitue un point de départ dans l'enseignement de la voile qui permet d'évoluer ensuite vers la formation d'instructeur. Dans de nombreuses écoles de voile, les animateurs épaulent les instructeurs et constituent ainsi la relève !



Réunir ses préalables

Tout candidat fait parvenir une copie de ses préalables à la FVQ avant de participer à un stage pratique. Ils doivent être envoyés par courriel à deriveur@voile.qc.ca

Les premiers soins

Depuis 2018, il est demandé d'avoir réussi une formation en Premiers soins Général et RCR. Il s'agit d'une formation de 14 à 16 heures. L'organisme délivrant le cours doit être reconnu nationalement (ex : la Croix Rouge, Ambulance Saint-Jean, la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, etc.). Si vous avez un doute, contactez-nous pour savoir si le programme est reconnu. La formation de premiers soins reste valide pour une période de 3 ans.

Le niveau VoileCAN

Le futur animateur de voile doit bien sûr avoir des compétences, des habiletés, et une expérience en voile. Il doit donc être titulaire d'un niveau **VoileCAN 2** pour suivre sa formation.

La Carte de Conducteur d'Embarcation de Plaisance (CCEP)

Tous les conducteurs d'une embarcation à moteur doivent avoir en leur possession une preuve de compétence (CCEP). Il n'y a pas de restrictions d'âge pour obtenir la carte. De nombreux organismes offrent la formation de CCEP. Vous pouvez le faire en ligne à <https://cartebateau.com/>.

L'attestation d'expérience de conduite d'embarcation moteur

Nous encourageons les personnes intéressées à devenir instructeurs à rejoindre les programmes d'apprentis dans leur école de voile et, après avoir passé leur CCEP, à s'entraîner à la conduite du bateau à moteur. Leur instructeur chef leur délivrera alors une Attestation d'expérience en conduite de l'embarcation de l'instructeur de voile.

La sécurité nautique

Il s'agit d'un cours de conduite d'une embarcation à moteur permettant d'apprendre les techniques de sécurité (homme à la mer, remorquage, redresser un bateau, etc.), que tout instructeur doit maîtriser. Le cours se déroule dans une école de voile et dure une journée. En partie en salle (ou en ligne) et en partie sur l'eau, ce cours obligatoire permet de se familiariser avec la conduite en situation d'urgence et d'enseigner dans des conditions sécuritaires. À noter qu'il est indispensable d'avoir votre CCEP pour y participer. Ce cours est ouvert à tous les participants âgés d'au moins 14 ans ayant une attestation d'expérience de conduite.

Le rapport de police (EPIC)

Depuis 2019, Voile Canada demande à tout animateur de 18 ans et plus de présenter une Vérification accrue des

renseignements de la police (EPIC), renouvelable à tous les 5 ans.

Afin de faciliter l'obtention de ce document, Voile Canada offre la possibilité pour 25\$ d'en faire la demande en ligne avec [Sterling Talent Solutions](#).

Formation en sport sécuritaire

Tous les intervenants en contexte sportif étant en contact direct ou indirect avec des athlètes/participants doivent suivre une formation en sport sécuritaire tous les 5 ans. Cette formation permet de connaître les principes de base dans la pratique du sport sécuritaire et pour créer un environnement dans lequel tous les participants peuvent s'épanouir. Vous pouvez suivre la formation sur [la sécurité dans le sport](#) sans frais sur le site de l'Association canadienne des entraîneurs.

La formation

L'âge minimal pour commencer sa formation est 15 ans.

Le Stage pratique

Le stage pratique est délivré par un formateur Voile Québec – Voile Canada, le plus souvent dans une école de voile. Durant deux jours et demi, entre les mois de mai et juin, le candidat apprend à planifier et enseigner sa séance sur l'eau, à maintenir un environnement sécuritaire, à gérer un groupe et à utiliser son embarcation efficacement.

Mêlant cours théoriques, préparation de réalisation de séances sur l'eau, navigation, le stage pratique donne au candidat les rudiments nécessaires pour enseigner la voile en initiation. Au terme de ce stage, le candidat acquiert le statut d'*Animateur formé* s'il réussit son évaluation de fin de stage, sinon il reste *Animateur en formation*.

Compléter sa formation

Les animateurs peuvent enrichir leur formation en participant au **Stage Fondamental**. Cette formation leur permettra de se rapprocher du statut d'instructeur et leur permettront de délivrer le niveau VoileCAN 1 en plus du niveau ICANSail.

Il est à noter que si un animateur complète le stage fondamental, il ne lui restera seulement à suivre un stage pratique de 5 jours et à obtenir le niveau requis en voile pour devenir instructeur.

Le Stage Fondamental

Il s'agit d'un cours théorique suivi en salle ou en ligne à la fin de l'hiver ou au début du printemps. Du vendredi soir au dimanche soir pour les stages en salle et les soirs de semaine pour les stages en ligne, ce cours permet aux candidats d'acquérir les ressources essentielles en termes de pédagogie et d'enseignement, de prise de décisions éthiques, de mise en place d'un environnement sécuritaire, etc. Spécialement conçu pour l'enseignement de la voile, c'est durant ce cours que les candidats apprennent les rudiments de l'enseignement permettant de

planifier une séance. Le cours Fondamental est une étape nécessaire permettant aux instructeurs et aux animateurs de voile d'entrer dans le PNCE ([Programme national de Formation des Entraîneurs](#)). Une fois ce stage complété, vous devrez compléter l'évaluation en ligne du [Module de prise de décisions éthiques](#) en vous connectant sur votre profil Le Casier de l'Association canadienne des entraîneurs.

Calendrier et tarifs des formations

Vous trouverez sur notre site web le calendrier des formations dans la section Animateurs de voile.

Sur demande, nous pouvons ouvrir de nouvelles formations dans d'autres écoles de voile en fonction du nombre de candidats. Pour cela, merci de demander à vos gestionnaires d'école de voile de nous contacter.

Il est à noter que les horaires des formations sont sujets à modification. En cas de manque de participants, une formation pourra être reportée ou annulée.



Paré à vous inscrire ?

Cliquez sur l'image pour accéder au formulaire, ou rendez-vous sur le site de Voile Québec

